



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
Séance ordinaire du 6 avril 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-David du 6 avril 2021 à 20 heures sera tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Lors de cette séance, le Conseil municipal de Saint-David étudiera la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 18, rue Campbell, formée par le lot 5 250 824 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser :

- L'augmentation du pourcentage d'occupation du sol des bâtiments accessoires à sept pour cent (7 %) de la superficie du terrain. En vertu de l'article 5.3 du règlement de zonage numéro 550-2012, la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder plus de cinq pour cent (5 %) de la superficie du terrain.

Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Saint-David met en place la procédure suivante :

- Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande par courriel à l'adresse électronique info@stdavid.qc.ca ou par courrier au 16, rue Saint-Charles, Saint-David, J0G 1L0, et ce, au plus tard le **mardi, 6 avril 2021, à 14 h.**
- La directrice générale fera la lecture aux membres du Conseil municipal de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision concernant la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Saint-David, ce 9 mars 2021.

Sylvie Letendre, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière